

# Rapport de suivi des observations et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Ville de Commercy  
29 septembre 2025

À la suite des observations et recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes, la Ville de Commercy a engagé une démarche structurée de suivi et de mise en conformité. Ce rapport, actualisé au 17 septembre 2025, rend compte de l'état d'avancement de chacune des mesures.

Il illustre à la fois les actions déjà réalisées, celles qui connaissent une avancée tangible, et celles qui nécessitent encore un investissement.

## Systeme d'information et sécurité numérique

La sécurisation et la gouvernance des systèmes d'information demeurent au cœur des préoccupations municipales.

La formalisation d'un **manuel des procédures** (sauvegardes, continuité, droits d'accès), assortie de la désignation d'un suppléant, fait actuellement l'objet d'une consultation visant à confier à un cabinet spécialisé un **audit externe** de nos pratiques. Cette étape préparatoire garantira la qualité et l'exhaustivité du futur document.

En parallèle, la **charte informatique**, restée inchangée depuis 2009, a été actualisée. Elle intègre désormais les exigences liées à la cybersécurité et au RGPD, et s'inscrit dans le parcours d'intégration des nouveaux agents.

Enfin, l'ensemble des **contrats informatiques et modèles de marchés publics** a été adapté pour inclure une clause de réversibilité des données, sécurisant ainsi le patrimoine numérique de la collectivité.

## Gouvernance numérique et mutualisation

La recommandation relative à la **mutualisation du conseiller numérique** a fait l'objet d'échanges avec les communes voisines sans pour autant aboutir à une mise à disposition formalisée. Cependant, le conseiller numérique déploie d'ores et déjà son action au-delà des seuls habitants de Commercy. Cette dynamique illustre une volonté de rayonnement de son activité sur l'ensemble du territoire. Il intervient également au sein de la MFR et CCAS de la Ville de Commercy.

## Patrimoine communal et finances

La gestion du patrimoine communal se modernise progressivement. Un **inventaire physique** des biens est en préparation, avec une consultation en cours. L'opération, inscrite au budget primitif 2025, permettra d'identifier les biens anciens ou inutilisés, en vue d'une meilleure gestion des actifs.

Par ailleurs, la **délibération de 1997** relative aux amortissements a été remplacée, intégrant désormais le prorata temporis conforme au cadre M57.

## Gestion des ressources humaines

L'organisation du temps de travail et la régulation des rémunérations constituent deux volets essentiels du suivi.

La mise en place d'un **système automatisé de contrôle des heures supplémentaires** est engagée. Après une analyse des solutions techniques disponibles, un projet sera présenté au **Comité social territorial** du 14 octobre 2025. Cette étape conditionnera le déploiement d'un dispositif modernisé et homogène.

Concernant le **régime indemnitaire (RIFSEEP)**, la situation particulière d'un agent cumulant deux primes a été instaurée par le protocole de sortie de fin de détachement signé entre la Collectivité et l'agent.

## Comptabilité et pilotage budgétaire

Sur le plan budgétaire, plusieurs observations appellent des ajustements.

La proposition de fixer un **seuil minimal pour le rattachement des charges** a suscité des débats internes. Les avis divergent, et une réflexion approfondie est encore nécessaire avant toute mise en oeuvre.

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, pour sa part, sera enrichi des sites du Prieuré de Breuil et de Monplaisir, mais reste incomplet quant à la précision des financements au regard du manque de visibilité de nos partenaires. Un travail de consolidation est programmé pour 2026.

Enfin, le suivi des **concours en nature**, prévu par le CGCT, a été intégré au compte administratif grâce à l'activation d'un guichet unique logiciel, sécurisant ainsi la transparence et la traçabilité de ces apports.

## Conclusion

A ce jour, le suivi permet de mettre en évidence :

- Quatre mesures sont d'ores et déjà réalisées, marquant une mise en conformité effective et durable.
- Deux actions sont en cours, avec des perspectives de finalisation à court terme.
- Trois observations demeurent à traiter, dont certaines supposent une réflexion plus large en interne.
- Une action, relative au PPI, nécessitera une consolidation budgétaire différée à 2026.